

Séance du 12 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
26/02/2026Date d'affichage
26/02/2026Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu,
Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky,
Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François,
Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Étaient absents :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Étaient excusées :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2026-24**Objet : Création d'un poste permanent**

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, en raison d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, pour assurer les fonctions d'un agent technique polyvalent, à compter du 1^{er} Avril 2026,

Après avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- ✓ DECIDE de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer des missions d'agent polyvalent à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026.
- ✓ D'imputer la dépense au budget 2026, au chapitre 012 du budget 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

AR Prefecture

079-200076198-20260312-202624-DE
Reçu le 18/03/2026

La Secrétaire de séance,
Mme Karine TEILLET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 16 Mars 2026
Le Maire,
Jean-François SALANON

